



Communiqué de presse

Embargo: 17.2.2022, 8h30

20 Situation économique et sociale de la population

Revenus, pauvreté et conditions de vie en 2020

Les conditions de vie en Suisse parmi les plus favorables d'Europe

Le niveau de vie général et la satisfaction dans la vie en Suisse restent très élevés par rapport aux autres pays européens. Toutefois, 8,5% de la population suisse, soit environ 720 000 personnes, étaient touchées par la pauvreté en termes de revenu en 2020. Ce sont là quelques-uns des résultats de l'enquête 2020 sur les revenus et les conditions de vie (SILC) de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Ces résultats décrivent la situation telle qu'elle se présentait avant et au début de la pandémie de COVID-19.

Le niveau de vie général est estimé à partir du revenu disponible équivalent médian, après correction des différences de niveaux de prix entre les pays. En Suisse, ce revenu était 2,6 fois plus élevé qu'en Grèce, 1,4 fois plus élevé qu'en France, 1,2 fois plus élevé qu'en Allemagne et 1,1 fois plus élevé qu'en Autriche. Malgré le niveau élevé des prix, la Suisse affiche un niveau de vie supérieur à celui des pays voisins et de la plupart des pays de l'UE.

La satisfaction dans la vie actuelle reste grande

La satisfaction dans la vie est élevée en Suisse. Au premier semestre 2020, 40,4% de la population de 16 ans ou plus se sont déclarés très satisfaits de sa vie actuelle (contre 39% en 2014). Lors de la dernière enquête européenne menée en 2018, seuls l'Irlande, le Danemark, la Finlande, l'Autriche et la Norvège ont atteint un taux aussi élevé qu'en Suisse. De premières évaluations expérimentales montrent cependant que la satisfaction dans la vie a légèrement diminué durant la pandémie: au premier semestre 2021, seuls 36,6% de la population en Suisse étaient très satisfaits de leur vie actuelle.

Le taux de pauvreté se stabilise à haut niveau

En 2020 (revenus de 2019), 8,5% de la population suisse vivait dans la pauvreté en termes de revenu. Le taux de pauvreté était donc similaire à celui de l'année précédente (8,7%). Le taux de pauvreté de la population active occupée est également resté stable à 4,2%. Environ 1 580 000 personnes vivaient au-dessous du seuil de pauvreté, alors même qu'elles exerçaient une activité rémunérée. Le seuil de pauvreté se base sur les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) et se situait à 2279 francs par mois en moyenne pour une personne seule et à 3963 francs par mois pour deux adultes et deux enfants.

Comme les années précédentes, ce sont les personnes de nationalité étrangère, les personnes vivant dans des ménages monoparentaux, les personnes sans formation postobligatoire et celles vivant dans des ménages ne participant pas au marché du travail qui étaient le plus souvent touchées par la pauvreté et qui rencontraient des difficultés financières.

Impact de la pandémie de COVID-19 sur la pauvreté en Suisse

À ce stade, la statistique de la pauvreté de l'OFS ne permet pas encore de tirer des conclusions quant aux possibles conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la pauvreté en termes de revenu en Suisse. Les revenus enregistrés dans l'enquête SILC 2020 se réfèrent selon les directives européennes à l'année 2019. En considérant la situation des revenus sur une année civile complète, les fluctuations de revenu à court terme ont moins d'importance. Les revenus relevés dans l'enquête SILC 2020 décrivent la situation telle qu'elle se présentait avant la pandémie de COVID-19. Tous les autres résultats de l'enquête représentent la situation au début de la pandémie (relevé des données de janvier à juin 2020).

Selon les statistiques expérimentales de l'OFS, jusqu'au premier semestre 2021, la pandémie de COVID-19 a eu peu d'impact sur le niveau de satisfaction généralement élevé de la population à l'égard des relations personnelles et de son état de santé. Toutefois, l'impact de la crise sanitaire sur les revenus des ménages a été conséquent. 11,3% de la population ont indiqué une baisse de leurs revenus en lien avec la pandémie du COVID-19, cela particulièrement dans les groupes déjà défavorisés avant la crise. 40,2% de la population de 16 ans ou plus ont signalé une détérioration de leur moral en raison de la pandémie du COVID-19. Les jeunes de 16 à 24 ans sont largement les plus affectés.

Informations complémentaires: www.experimental.bfs.admin.ch > Méthodes d'innovation > COVID-19 et conditions de vie en Suisse (SILC)

Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)

L'enquête SILC (Statistics on Income and Living Conditions) est une enquête coordonnée au niveau européen à laquelle participent chaque année plus de 30 pays. Elle sert à analyser la distribution des revenus, la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie, au moyen d'indicateurs comparables au niveau européen. En Suisse, elle se base sur un échantillon de quelque 8000 ménages, réunissant plus de 18 000 personnes, sélectionnés aléatoirement grâce au Cadre d'échantillonnage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages (SRPH) de l'OFS. L'univers de base est la population résidante permanente vivant dans des ménages privés. Les personnes qui participent à cette enquête sont interrogées durant quatre années consécutives, de sorte qu'il est possible de retracer les grandes lignes de leur parcours individuel et d'analyser l'évolution de leurs conditions de vie.

www.silc.bfs.admin.ch

Définitions

La **pauvreté** monétaire est définie selon deux approches: une approche absolue et une approche relative. Ces deux approches ne considèrent que le revenu et ne tiennent pas compte de l'éventuelle fortune (**pauvreté en termes de revenu**).

Le **taux de pauvreté** se réfère à un seuil «absolu»: sont considérées comme pauvres les personnes qui n'ont pas les moyens financiers d'acquérir les biens et services nécessaires à une vie sociale intégrée. Le seuil de pauvreté est basé sur les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Il se compose d'un montant forfaitaire pour l'entretien et les frais individuels de logement ainsi que de 100 francs par mois et par personne de 16 ans ou plus vivant dans le ménage pour d'autres dépenses.

Le **taux de risque de pauvreté** est basé sur un seuil «relatif»: sont considérées comme étant à risque de pauvreté les personnes dont le revenu est sensiblement inférieur au niveau de revenu habituel dans le pays considéré. La pauvreté est donc envisagée ici comme une forme d'inégalité. Par convention, le seuil de risque de pauvreté est fixé par l'Union européenne à 60% de la médiane du revenu disponible équivalent.

Sont considérées ici comme **personnes actives occupées** les personnes de 18 ans ou plus qui ont exercé une activité salariée ou indépendante pendant la plus grande partie de l'année civile précédant l'interview (période de référence pour les revenus selon SILC), c'est-à-dire pendant plus de la moitié des mois de l'année. Sont prises en compte tant les activités professionnelles exercées à plein temps que celles à temps partiel.

La médiane, ou valeur centrale, partage l'ensemble des valeurs observées, classées par ordre de grandeur, en deux moitiés de taille égale. Une moitié des valeurs se situe au-dessus de la médiane, l'autre moitié au-dessous.

Le **revenu brut d'un ménage** est la somme des revenus de tous les membres du ménage. Il comprend les revenus d'une activité professionnelle salariée ou indépendante, les rentes et les transferts sociaux, les revenus de la fortune, les contributions d'entretien et les autres transferts réguliers reçus d'autres ménages. Les revenus considérés dans l'enquête SILC 2019 concernent l'année 2018.

Le **revenu disponible des ménages** se calcule en déduisant de leur revenu brut les dépenses obligatoires, à savoir les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes d'assurance-maladie (assurance de base), les pensions alimentaires versées et autres contributions d'entretien régulièrement versées à d'autres ménages.

Le **revenu disponible équivalent** se calcule à partir du revenu disponible du ménage en tenant compte, au moyen d'une échelle d'équivalence, de la taille et de la composition du ménage: la personne la plus âgée reçoit le coefficient 1,0, chaque personne de 14 ans ou plus le coefficient 0,5, chaque enfant de moins de 14 ans le coefficient 0,3. Cela permet de tenir compte des économies réalisées par les ménages composés de plusieurs personnes.

Pour les comparaisons européennes, le revenu disponible équivalent est exprimé en **standard de pouvoir d'achat (SPA)**, une unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Un SPA permet d'acheter la même quantité de biens et de services dans tous les pays, d'où son utilité pour comparer les indicateurs économiques de différents pays.

Renseignements

Pauvreté:

Martina Guggisberg, OFS, Section Revenus, consommation & conditions de vie,
tél.: +41 58 463 62 38, e-mail: Martina.Guggisberg@bfs.admin.ch

Conditions de vie:

Stéphane Fleury, OFS, Section Revenus, consommation & conditions de vie,
tél.: +41 58 463 64 48, e-mail: Stephane.Fleury@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2022-0373

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Le site de l'OFS: www.statistique.ch

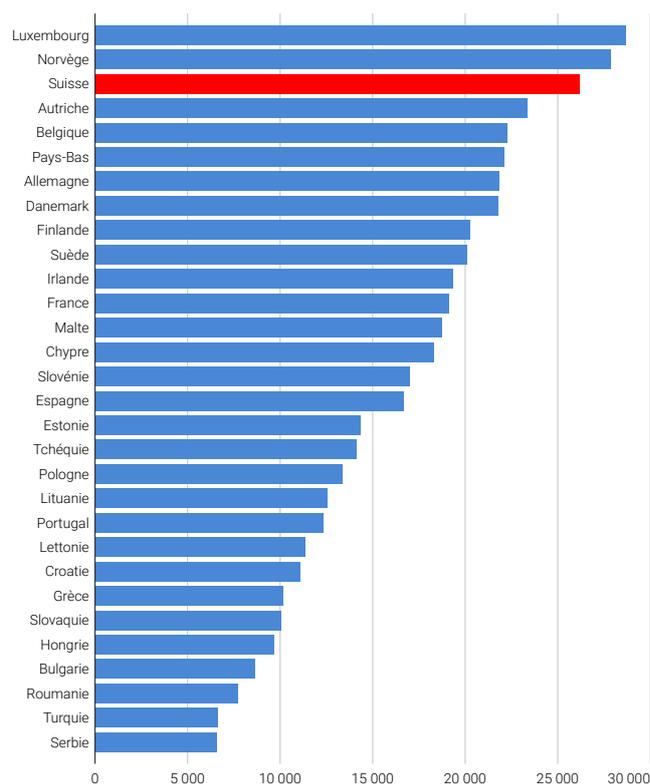
Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a reçu le présent communiqué de presse deux jours ouvrables avant sa publication.

Niveau de vie en Suisse et en Europe, en 2020

Médiane du revenu disponible équivalent, en standard de pouvoir d'achat (SPA)



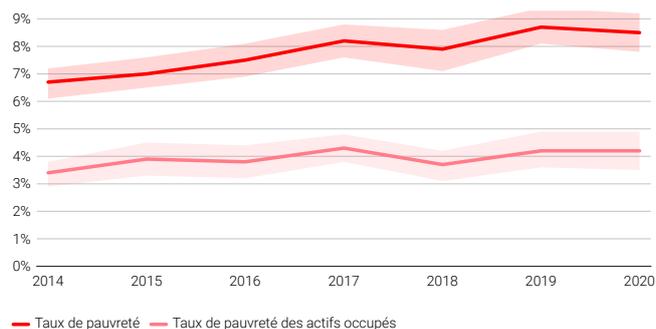
La période de référence des revenus SILC 2020 concerne l'année 2019, donc avant la pandémie de COVID-19.

Rupture de série: Luxembourg, Belgique, Allemagne, Danemark et Irlande.

Source: Eurostat – EU-SILC 2020 (version du 21.12.2021)

© OFS 2022

Évolution du taux de pauvreté, population totale et actifs occupés



L'intervalle de confiance (95%) est représenté par une zone transparente.

La période de référence des revenus SILC 2020 concerne l'année 2019, donc avant la pandémie de COVID-19.

Les personnes actives occupées correspondent aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont eu une activité dépendante ou indépendante durant plus de la moitié des mois (statut d'activité le plus fréquent).

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), sans prise en compte du loyer fictif

© OFS 2022